

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Affiché le
ID : 059-215903881-20221205-MAR051220224-DE

COMMUNE DE MARQUILLIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Séance du 5 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
17	17	14 + 3 PROC

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

Date de la Convocation

1^{er} décembre 2022

de Monsieur Dominique DHENNIN, Maire

Date d’Affichage

1^{er} décembre 2022

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Eric BOCQUET ayant donné procuration à Monsieur Pierre PAPEGHIN, Madame Patricia LAVIGNE ayant donné procuration à Madame Hélène LARADZ, Madame Marine LEPAGE ayant donné procuration à Madame Elise VANDAMME .

Secrétaire de séance : Monsieur Charles VITTU

Objet de la Délibération

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
AU PROFIT DU SDIS DE LA
BASSÉE (LES FOULÉES
D'EUSTACHE)**

Le Conseil Municipal réuni en séance ce jour décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 170 €uros au SDIS de La Bassée dans le cadre de son action « les foulées d'Eustache »

La décision est approuvée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 6 décembre 2022

et publication ou notification

du 6 décembre 2022

Le Maire

Signature et Cachet